

11/03/2010 À 00H00

«Le secret défense protège les Etats-Unis»

INTERVIEW Questions à Yvan Decreux économiste au CEPII, sur l'appel d'offres du Pentagone

Par **ALEXANDRA SCHWARTZBROD**

Au lendemain de l'annonce officielle du retrait du constructeur franco-allemand EADS de l'appel d'offres pour la fourniture d'avions ravitailleurs au Pentagone, le Premier ministre français, François Fillon, a accusé hier le gouvernement américain de «*manquement grave*» aux règles de la concurrence. Nicolas Sarkozy, lui, compte évoquer le sujet avec le président Obama lors de son séjour aux Etats-Unis à la fin du mois.

CETTE AFFAIRE PEUT-ELLE ÊTRE PORTÉE DEVANT L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE ?

Si les Européens voulaient porter plainte à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), il faudrait qu'ils aient des preuves d'un manquement aux règles de la concurrence. Or, les besoins de l'armée américaine relevant de questions extrêmement sensibles, celle-ci peut très bien dire qu'elle ne peut révéler la nature exacte de ces besoins. Secret défense.

POURQUOI ALORS LANCER UN APPEL D'OFFRES ?

A partir du moment où un pays a signé la convention de l'OMC, quand il a des dépenses publiques d'un gros montant à faire, il est obligé de lancer un appel d'offres international.

DU COUP, LES EUROPÉENS NE PEUVENT-ILS DÉCIDER DE PRIVILÉGIER AUSSI LEURS PROPRES INDUSTRIELS ?

Ils pourraient être d'autant plus tentés de le faire que les Américains exportent bien plus vers l'Europe que l'inverse. Les Etats-Unis s'exposent donc à un risque de riposte lors des appels d'offres européens. Sauf qu'il faudrait que ceux-ci soient unis et qu'ils ne montrent pas que leur riposte est concertée car, alors, ce serait attaquable devant l'OMC.

Photo DR